

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 novembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif aux fermes de Paris

Rattaché à la délibération DEVE 95 Adoption du rapport issu des travaux de la mission « Animaux en ville »

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et des Parisiens relatives à la condition animale ;

Considérant le consensus scientifique établi sur l'intelligence, la richesse émotionnelle, la complexité de la vie sociale et la capacité à ressentir la souffrance des animaux dits d'élevage ;

Considérant que les fermes de Paris (fermes mobiles, fermes urbaines, Ferme de Paris) constituent des divertissements à destination des enfants parisiens ("amener la campagne à Paris") ; que les animaux y sont exhibés, manipulés et présentés exclusivement comme utiles aux humains alors qu'elles peuvent et doivent constituer un outil pédagogique et de sensibilisation à la défense et protection animale,

Considérant que les déplacements des animaux des fermes mobiles leur causent un stress important (pertes de repères, réorganisation du groupe social, notamment) et que les enclos utilisés sont souvent trop petits ;

Considérant que la Ferme de Paris véhicule une image d'Epinal des élevages, très éloignée de la réalité des élevages français (modèle de l'élevage intensif dominant pour les espèces suivantes : lapins, poules, cochons) ;

Considérant que la Ferme de Paris n'a pas les mêmes objectifs qu'une ferme d'élevage,

Considérant que dans le rapport (page 32), concernant la Ferme de Paris, il n'est pas précisé d'où viennent les animaux, quel est leur statut (propriété de la Ville / location) et où ils meurent,

Considérant que la défense et la protection des animaux devraient être la priorité des Fermes de Paris,

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu :

- **Que la Mairie de Paris recueille uniquement des animaux maltraités (saisies) ou abandonnés en collaboration avec les associations de protection animale ;**
- **Que la Mairie de Paris s'engage à ne pas envoyer ses animaux à l'abattoir, car sa ferme n'a pas la même vocation qu'une ferme d'élevage ;**
- **Que la Mairie de Paris confie la gestion des animaux et des lieux à une association de défense animale bénéficiant de fonds versés par la municipalité et travaillant en étroite collaboration avec celle-ci ;**
- **Que la Mairie de Paris renonce aux fermes mobiles, qui, en aucun cas, ne sont pas compatibles avec les besoins physiologiques des animaux (art. L. 214-1 du code rural) ;**
- **Que la Mairie de Paris prévoit un volet éducatif, élaboré avec le concours des éthologues et des vétérinaires, présentant et expliquant les comportements des animaux (vie sociale, besoins, respect...);**

- **Que la Mairie de Paris abandonne l'expression de « Ferme de Paris » au profit de celle d' « espace animalier parisien » ou de “refuge des animaux de la ferme”;**
- **Que la Mairie de Paris envisage qu'au sein de l'ex Ferme de Paris renommée « espace animalier parisien » ou “refuge des animaux de la ferme” il puisse y avoir des expositions et événement contribuant à soutenir les alternatives aux logiques d'élevages intensifs productivistes non respectueux du bien être animal.**